

MAIRIE DE VITTEFLEUR
76450 VITTEFLEUR

Tél : 02.35.97.53.07

Fax : 02.35.57.13.08

Conseil municipal du 24 mai 2019

Le 24 mai deux mille dix-neuf, 20 H 30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Vittefleur sous la présidence de Monsieur FOIRET, Maire de Vittefleur.

Présents (11) : Tous les conseillers sauf Monsieur LAMULLE, excusé.

Le compte rendu de la réunion précédente est adopté.

Terrain BALAGNY :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que Monsieur Dominique BALAGNY, propriétaire l'hôtel de la baronnerie, souhaite faire une proposition à la commune. Il est prêt à vendre une parcelle de terrain derrière la tour, juste en face l'entrée de l'église. Celle-ci n'est pas entretenue actuellement mais permettrait après abattage des arbres, d'agrandir la perspective devant l'église et le château. Il propose un prix de vente de 3 000€ pour environ 800 m2 restant à border.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, acceptent à l'unanimité :

- L'achat de cette parcelle pour un montant de 3 000€,
- Laissent tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de finaliser cette vente et de signer tous papiers s'y rapportant.

Recrutement :

Monsieur le maire informe le conseil municipal de l'accroissement d'activité en cette période estivale et du manque de personnel au niveau du personnel technique.

Il propose de recourir au recrutement d'un emploi temporaire pour une durée de 6 mois. Vote à l'unanimité.

Le conseil prend également une délibération permettant de recourir au remplacement d'un agent absent ou indisponible en cas de besoin. Vote à l'unanimité.

Maison école des filles :

Suite à la réhabilitation de la maison grande rue, monsieur le maire informe les membres du conseil :

- Que des travaux supplémentaires s'avèrent utiles pour : la démolition du mur d'entrée et la pose de fer IPN en ce qui concerne le lot n° 1 « Gros œuvre »,

- Que ces travaux nécessitent la passation d'un avenant au marché conclu avec l'entreprise Terre d'Albâtre, pour un montant de 1 597.00 € H.T, soit 1 756.70 € T.T.C,

Accord à l'unanimité des membres du conseil municipal.

Décisions modificatives :

Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent à l'unanimité les décisions modificatives sur le budget de la commune concernant la maison de l'école des filles. (Jeu d'écritures, factures à tarif identique)

Remboursement assurance :

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que la commune de Vittefleur a reçu pour :

Le sinistre du 12 janvier 2017 - toiture salle Lecordier /tempête : 5 811.34 €

Le sinistre du 1er janvier 2019 - bris glace salle des Associations : 573.60 €

Accord unanimité pour l'encaissement.

Chambre froide :

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire concernant la fermeture de l'épicerie, les membres du conseil à l'unanimité valident la décision de vendre la chambre froide pour un montant de 2 250€.

Loyer salon de coiffure :

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil de la demande de Madame LARCHER, locataire du salon de coiffure concernant la revalorisation triennale du loyer.

Afin de pouvoir maintenir l'activité de son salon, elle sollicite l'annulation de cette revalorisation.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident dans un but de maintien du commerce de l'annulation de la revalorisation triennale du loyer du salon de coiffure.

Abstention : 1 (Monsieur NIEL) Contre : 1 (Monsieur GAUTHIER)

Loyers maisons :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil l'interrogation d'un locataire sur la revalorisation annuelle des loyers. Il rappelle que les maisons n'ont pas bénéficié de gros travaux depuis quelques années.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident à l'unanimité de ne pas effectuer de revalorisation de loyer pendant 10 ans pour les logements n'ayant pas de changement de locataires.

CCCA – service commun juridique et archivage

Monsieur le maire fait part d'un courrier de la Communauté de Communes proposant la mise en place de service commun dans le domaine juridique. Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident d'adhérer au service commun en matière juridique mis en place par la CCCA

Un autre courrier de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre propose la mise en place d'un service commun archive. En fonction du nombre de communes intéressées, le conseil communautaire déterminera les modalités, la facturation dudit service commun et établira la convention. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'adhérer au service commun archive de la CCCA

RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) :

Monsieur le maire informe le conseil que 3 devis ont été reçus pour le RGPD.

Après vérifications des devis et du cahier des charges, les membres du conseil décident de retenir l'entreprise la mieux-disante. (DATAVICI PROTECTION)

Abstention : M. GAUTHIER

Subvention Notre-Dame :

Les membres du conseil municipal décident de ne pas verser de subvention pour la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris. (Abstentions : Mme LEDOUX, M. DUPRE)

Longueur de voirie :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la réception d'un courrier de la Préfecture concernant la vérification des longueurs de voirie communale et des parkings au titre du versement de la dotation globale de fonctionnement.

Après contrôle, il est nécessaire :

- De modifier la longueur de voirie :
 - Ajout de 267 m pour le haut de la côte Saint-Thomas
 - Ajout de 187 m pour la rue de l'épine, partie située entre la rue mare aux loups et rue plaine de Foumare.

- D'ajouter la longueur des parkings : 665 m

Le nouveau chiffre de longueur de voirie à prendre en compte est de : **17 533 mètres**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette modification.

Pour info : Suite à ce pointage il ressort que la maison située 7 rue de la folie est bien sur la commune mais le chemin qui en permet l'accès est sur la commune d'Ocqueville.

Informations diverses :

- Les bassins de retenue sont commencés au fond des bois.
- Différents devis ont été demandés pour les travaux à la salle LECORDIER concernant la salle de sports.
- Le CAUE a fait parvenir un projet pour l'église de CROSVILLE.
- Cimetière : réflexion sur l'entretien sans traitement des allées.

Bibliothèque : arrêt du site internet. Une dizaine de nouvelles inscriptions depuis la gratuité de l'abonnement à la bibliothèque. Monsieur PROST souhaite un seul interlocuteur avec l'agent mais il s'occupera toujours des livres et des expositions. Monsieur ROBERT se charge de l'agence postale et de l'agent communal.

M. FOIRET informe le conseil que suite à une réunion avec les responsables de la Poste, il y a été constaté une chute de l'activité dans toutes les Postes et les agences postales. Il n'est pas certain que l'aide donnée aux communes (1000€ pour Vittefleury) continuent car l'Association des Maires doit revoir le contrat avec la Poste en 2020.

Résultat de l'enquête dans le Petit Vittefleuryais

Il ressort les demandes suivantes : point épicerie, circulation route du lac, horaires de la poste pendant les vacances, passage éclairage public en LED, suppression de la fête des mères, organisation de manifestations.

Tour de table :

M. PROST : journée des clochers, demande de volontaires.

M. NIEL : fête de la musique, 14 juillet, demande de changement du drapeau des anciens combattants car en mauvais état.

M. LECOMPTE : vérification des évacuations de fumée à la salle, fuite au niveau d'une bouche rue Saint Riquier.

M. ROBERT : nettoyage fait par le moulin suite à du blé tombé dans la rivière. Animations à la Poste/bibliothèque : le 19 juin fabrication guitare en carton et café littéraire le 29 juin.

M. BATIER : sécurité du city-stade, voir pour la date de passage de l'entreprise de contrôle.

MME LECONTE : problème de secrétariat au SIVOS, pas de nouvelle de la fermeture de classe.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,